

CERTIFICAT CONTRÔLE QUALITE DE TERRES (CCQT)

(visé à l'Art.10. §3. de l'AGW relatif à la gestion et la traçabilité des terres)

Réf. WT005429

Valable jusqu'au : 2/12/2022

Date de délivrance du CCQT
Référence administrative du certificat de qualité des terres

02/12/2020

Identité des acteurs

Demandeur

A+E Consult SPRL
Koning Boudewijnstraat 180, 8930 Menen

Maître d'ouvrage

Intercommunale D' étude Et De Gestion
Rue De La Solidarité 80, 7700 Mouscron

L'expert agréé

A+E Consult SPRL
Koning Boudewijnstraat 180, 8930 Menen

Référence administrative du rapport de qualité des terres :

20/GV/P20137/RQT, 02/12/2020

Référence administrative du plan de tri de terre :

20/GV/P20137/PTRI-V1

Référence des données supplémentaires:

Mail du 02/12/2020 11:23

Localisation du Site d'origine

Objet (Nom du projet) : IEG, Zone industrielle de la Barrière de Fer et du Trieu, 7711 Dottignies

Adresse : Rue du Quai, 7711 Estaimpuis, Belgique

Références cadastrales

Commune	Division	Section	N° identification de la parcelle
Mouscron	MOUSCRON 7 DIV	T	MOUSCRON 7 DIV, Section T, parcelle n°0795 D 000 00
Mouscron	MOUSCRON 7 DIV	T	MOUSCRON 7 DIV, Section T, parcelle n°0791 D 000 00
Mouscron	MOUSCRON 7 DIV	T	MOUSCRON 7 DIV, Section T, parcelle n°0796 _ 000 00

Coordonnées Lambert 72 (ou équivalent)

N°identification de la parcelle ou dénomination voirie	Zone d'excavation*	Xmin	Ymin
MOUSCRON 7 DIV, Section T, parcelle n°0795 D 000 00	Z1	75832	157442
MOUSCRON 7 DIV, Section T, parcelle n°0791 D 000 00	Z1	75832	157442
MOUSCRON 7 DIV, Section T, parcelle n°0796 _ 000 00	Z1	75832	157442

*Ce numéro est assimilé au « numéro d'identification du site d'origine » tel que prévu par l'AGW « gestion et traçabilité des terres » du 5/07/2018

Type d'usage

Type d'usage de droit	Type d'usage de fait	Milieu protégé	Zone de prévention d'un ouvrage de prise d'eau souterraine	Voirie Publique
III	III;V	Non	Non	Non

Résumé des lots du RQT

<i>Numéro du lot*</i>	<i>Code Walterre**</i>	<i>Volume disponible (m³)</i>	<i>Description</i>
L2	11	100	Limon argileux
L1	15	580	Limon (terre arable)

*Ce numéro est assimilé au « numéro d'identification du site d'origine » tel que prévu par l'AGW « gestion et traçabilité des terres » du 5/07/2018

**Le code Walterre exprime le type d'usage compatible tel que prévu par l'AGW « gestion et traçabilité des terres » du 5/07/2018.

Conditions d'utilisation

- WALTERRE ne peut garantir l'acceptation des terres par le site récepteur.

C'est au demandeur de se renseigner au préalable auprès du responsable du site en cas de (liste non-exhaustive) :

- Critères spécifiques liés au permis d'exploitation ;
- Procédure d'acceptation du site ;
- Critères visuels et/ou organoleptiques.

- Dans le Rapport de Qualité des Terres, l'expert sol en charge du projet indique que *"Le volume des terres à réutiliser sur site ne nous a pas été transmis, et aucune précision géographique*

n'a été donnée quant aux terres qui seront réutilisées et/ou évacuées. Seules les terres excavées au droit des forages pourront donc être évacuées."

L'ASBL Walterre déclare le document mentionné ci-dessus complet et conforme aux dispositions de l'AGW relatif à la gestion et traçabilité des terres et au GRGT.

Responsable Qualité: Maxence Hoyas



Gestionnaire: Elise Patin



Date de signature: 02/12/2020

Art. 10 – RQT Un recours contre la décision [...] est ouvert au demandeur ainsi qu'à toute personne titulaire d'un droit réel sur le terrain d'origine. Sous peine d'irrecevabilité, le recours est envoyé à l'administration par envoi recommandé avec accusé de réception dans un délai de vingt jours à dater de la réception de la décision.

Fichier joint: Légende du code Walterre

Le code Walterre résume par lot de terre les types d'usage compatible pour la valorisation et la procédure applicable. Le code est composé de 2 numéros (ab) obligatoires et au maximum 3 suffixes facultatifs. Concrètement le code est du type ab_(air) dont

- Le premier numéro (a) indique la procédure applicable
- Le deuxième numéro (b) indique l'usage compatible sur le site récepteur
- Les suffixes a, i et r [...] à l'utilisation de l'Art. 15. Le cas échéant, les détails sont décrits dans la partie « condition d'utilisation ».

Code	Obligatoire		Facultatif	
	A Procédure applicable	B Usage possible SR	' air '	Suffixes facultatifs
0	--	Inconnu		
1	Compatibilité Qualité de Terres (RQT)	Type d'usage I – V (restreint au type d'usage I en cas de a = 3) + Voirie publique	a	En cas de conditions particulières liées à la présence d'amiante
2	Compatibilité d'Usage	Type d'usage II – V (restreint au type d'usage II en cas de a = 3) + Voirie publique	i	En cas de conditions particulières liées à la présence d'espèces invasives
3	Compatibilité d'Usage restreint (art. 6 §1 2° et 3°)	Type d'usage III – V + Voirie publique		
4	--	Type d'usage IV – V + Voirie publique		
5	--	Type d'usage V + Voirie publique		
6	--	Voirie publique		
7	--	--		
8	--	--		
9	Evacuation de terres vers une installation autorisée de traitement de terres polluées suite à des actes de travaux d'assainissement	À traiter	r	Utilisation en application de l'Art.15 et restreint aux sites récepteurs en type d'usage IV